

Le lieutenant-colonel Robardey décrypte le conflit rwandais

DEUX jours après que Amnesty International ait rendu public le massacre de 500 réfugiés rwandais et déplacés zaïrois par un groupe armé à dominante tutsie, la semaine dernière, le lieutenant-colonel Michel Robardey est revenu sur la mission d'assistance technique qu'il a dirigée, au Rwanda, entre le mois de septembre 1990 et septembre 1993.

Trois ans après, le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne, se souvient d'une mission périlleuse de police judiciaire au cours de laquelle il a perdu notamment deux de ses hommes et une de leurs épouses, assassinés.

Il s'agissait alors de mettre en place un système judiciaire respectueux des droits de la défense, de rechercher la preuve de la culpabilité par des faits irréfutables plutôt que par la religion de l'aveu. D'ajouter une dose de démocratie dans un pays autoritaire mais pas sanguinaire. Après son départ, l'ONU est devenue gérante du maintien de la paix en décembre 1993. Il se souvient de l'attentat aux missiles soviétiques contre l'avion dans lequel se trouvaient deux chefs d'État en avril 1994, celui du Burundi et du Rwanda, deux Hutus, et se demande « à qui peut bien profiter le



Le lieutenant-colonel Robardey.

crime » sinon à des Tutsis avides de pouvoir. Début 1993, l'armée ougandaise soutient leurs offensives dans l'indifférence internationale la plus totale. « Ils agissaient en toute impunité », note le lieutenant colonel Robardey.

La communauté Hutu, une population de paysans, peuplait à 90 % le Rwanda à son arrivée pour

9 % de "nobles" Tutsis. Aujourd'hui, le lieutenant-colonel Robardey revient sur la théorie du grand éléphant Tutsi qui consiste à asseoir le pouvoir des Tutsis de la région ougandaise en passant par le Zaïre et, bien sûr, le Rwanda et la Tanzanie. « Rien ne semble pouvoir réfréner leurs ambitions. »